ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question écrite n° 40209

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la situation dramatique des associations intervenant dans le domaine de la prevention et la lutte contre la toxicomanie. En effet, contrairement aux declarations du Premier ministre en date du 14 septembre 1995, les actions envisagees telles que la campagne de vaccination contre l'hepatite B, l'augmentation des capacites de prise en charge dans les centres de soins ou le renforcement de « Drogue Info Services » a Paris et dans les regions demeurent sans suite. De plus, la delegation generale de lutte contre la drogue et la toxicomanie qui devait financer a hauteur de 80 p. 100 ces mesures voit son budget gele dans une proportion de 15 p. 100. Il lui demande donc de preciser la politique de soins pour les toxicomanes menee par le Gouvernement et de definir les mesures qu'il compte prendre pour structurer un dispositif de soins digne des aspirations de notre pays.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur les difficultes de financement des centres specialises de soins aux toxicomanes evoquees par l'association nationale des intervenants en toxicomanie. La lutte contre la drogue reste une priorite de l'Etat comme le rappelle le plan du 14 septembre 1995 qui prevoit l'augmentation et la diversification des capacites d'hebergement, la delivrance de traitements de substitution, la creation de nouveaux reseaux toxicomanie-ville-hopital, l'amelioration de la prise en charge des toxicomanes a l'hopital et la collaboration avec les differents partenaires de sante. L'analyse des mesures nouvelles fait actuellement l'objet d'un examen attentif par ses services. Le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale a confirme, a l'occasion des XVIIe journees nationales de l'ANIT, qui se sont deroulees a Toulouse le 31 mai 1996, qu'aucun gel budgetaire ne serait applique sur ces moyens et que l'integralite du plan du 14 septembre serait mis en oeuvre. Toutes les mesures contenues dans ce plan sont consignees dans la circulaire du 3 avril 1996. Les credits pour 1996, a hauteur de 50 p. 100 des enveloppes departementales, ont ete delegues avec un retard qui a pu penaliser un certain nombre de centres. Une seconde delegation de credits a hauteur de 30 p. 100 est en cours de realisation et les credits seront prochainement disponibles dans les departements.

Données clés

Auteur : M. Malvy Martin
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40209
Rubrique : Drogue
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE40209

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3351
Réponse publiée le : 19 août 1996, page 4537